



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 17/05/2022
Reçu en préfecture le 17/05/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220510-2022_05_134-DE

SÉANCE DU 10 MAI 2022

2022-05-134 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 02/05/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 51

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Jean-Luc LETERME, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 18

Michel MILLAIRE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Hélène ESTRADÉ, Christophe GIGOT, Michèle LACOSTE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 8

Patrick MERCIER pouvoir à Alain JAMBON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Julie DUMONT

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

SPORTS

CRÉATION ET MODIFICATION DES TARIFS ET DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) DE LA CALINÉSIE À COMPTER DU 1ER JUIN 2022

Envoyé en préfecture le 17/05/2022 – 2/2

Reçu en préfecture le 17/05/2022

Affiché le
ID : 033-200070092-20220510-2022_05_134-DE

Sur proposition de Monsieur Jean-Louis ARCARAZ, Conseiller communautaire délégué en charge des sports,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021-12-330 en date du 16 décembre 2021 modifiant et créant des tarifs de la Calinésie applicables au 1^{er} janvier 2022

Considérant qu'il y a lieu de clarifier et modifier certains tarifs et d'en créer de nouveaux, compte-tenu de l'expérience acquise depuis l'ouverture au public de la Calinésie et des opportunités de développement d'activités,

Considérant qu'il y a lieu de clarifier et modifier le calendrier d'ouverture de La Calinésie

Considérant la volonté des élus de promouvoir l'image de La Calinésie,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 2 mai 2022,

Vu l'avis de la commission sport en date du 2 mai 2022,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 2 mai 2022

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter la nouvelle grille des tarifs annexée pour une application au 1^{er} juin 2022,
- d'instaurer en supplément des tarifs existants :
 - des tarifs à moins 50% pour toute entrée au parc aquatique en période jaune effectuée à partir de 18h30
 - un tarif unique de 10 euros pour tous pour la fête anniversaire de La Cali (comprenant l'accès au parc estival et au bien-être)
- de renouveler le principe de l'entrée gratuite sur présentation du chéquier jeune Cali sur la période estivale
- de valider le nouveau calendrier de fonctionnement de La Calinésie annexé avec la grille tarifaire
- d'adopter les nouvelles conditions générales de ventes annexées
- d'adopter le nouveau règlement intérieur du centre aquatique et parc aquatique et le nouveau règlement de l'espace bien-être
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à mettre en application ces mesures.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

17 mai 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 17/05/2022
Reçu en préfecture le 17/05/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220510-2022_05_135-DE

SÉANCE DU 10 MAI 2022

2022-05-135 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 02/05/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 51

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUXEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Jean-Luc LETERME, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 18

Michel MILLAIRE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Hélène ESTRADÉ, Christophe GIGOT, Michèle LACOSTE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 8

Patrick MERCIER pouvoir à Alain JAMBON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Julie DUMONT

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

SPORTS

CONVENTION DE PARTENARIAT GÉNÉRALE POUR LA CALINÉSIE

Sur proposition de Jean Louis ARCARAZ, Conseiller communautaire délégué aux Sports,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

L'équipement a été imaginé pour accueillir des manifestations autres que la natation et notamment : concerts, expositions, rassemblements, ... Il est notamment équipé d'écrans numériques permettant de diffuser de l'information.

La Calinésie est sollicitée pour la mise en place de nombreux partenariats, que ce soit dans le domaine du sport, du tourisme, des entreprises ou du tissu associatif.

La présente délibération a pour objectif d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat qui concernent La Calinésie.

Le principe est celui du gagnant-gagnant, excluant le paiement par La Calinésie ou le partenaire de prestations, partant du principe que chaque partie gagne un intérêt pour son fonctionnement à participer au partenariat, sur le principe de dons ou prêts mutuels.

Le partenariat est encadré par les limites suivantes :

Pour La Calinésie, il s'agit de :

- Mettre à disposition des espaces de l'équipement pour présenter le partenaire (plages extérieurs, écrans, hall d'accueil, parvis, terrasses, ...)
- Offrir des entrées à l'équipement, à adapter en fonction de la durée du partenariat (ponctuel jusqu'à annuel) et son contenu
- Participer à des événements chez le partenaire
- Afficher le logo et le nom du partenaire sur les supports de communication dans le cadre des activités prévues par le partenariat

Pour le partenaire, il s'agit de :

- Participer à des événements promotionnels sur La Calinésie (par exemple pour un club ou un artiste une séance de dédicace, pour un concessionnaire la présentation du véhicule sur La Calinésie, pour une association la participation à un événement sur site, ...)
- Offrir un espace publicitaire sur tous les supports de communication liés à la manifestation ou au partenariat, avec au minimum le logo et le nom de La Calinésie
- Citer La Calinésie dans tous les documents promotionnels associés à la manifestation ou aux activités du partenaire
- Diffuser les films, affiches et autres flyers de la Calinésie sur ses espaces de communication
- Offrir un espace pour que La Calinésie soit représentée sur les manifestations ou site du partenaire (stand dédié)

Les espaces de communication comprennent les espaces physiques (affiches, flyers, bâches, document de présentation, ...) comme numériques (écrans, site internet, réseaux sociaux, ...).

L'ensemble des actes de communication seront validés par le service communication de La Cali.

L'objectif est double :

- Permettre à La Calinésie de mettre dans la négociation des partenariats des entrées gratuites
- Eviter que, pour chaque demande de partenariat, il faille délibérer en bureau ou en conseil communautaire selon le niveau du partenariat, afin de gagner en souplesse en termes de délais et de mise en place d'événements, les décisions devant parfois se prendre rapidement.

Ainsi, la présente délibération a pour objectif de déléguer au Président la signature de conventions de partenariat avec des acteurs dans différents domaines, selon les conditions définies ci-avant.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de partenariat dans les limites de la convention type proposée

Imputation budgétaire : sans objet

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 17 mai 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 17/05/2022

Reçu en préfecture le 17/05/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220510-2022_05_135-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 17/05/2022
Reçu en préfecture le 17/05/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220510-2022_05_136-DE

SÉANCE DU 10 MAI 2022

2022-05-136 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 02/05/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 51

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Jean-Luc LETERME, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 18

Michel MILLAIRE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Hélène ESTRADÉ, Christophe GIGOT, Michèle LACOSTE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 8

Patrick MERCIER pouvoir à Alain JAMBON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Julie DUMONT

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

SPORTS
SUBVENTION AUX CLUBS SPORTIFS ET COMPÉTITIONS
COMMUNAUTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Envoyé en préfecture le 17/05/2022 – 2/2

Reçu en préfecture le 17/05/2022

Affiché le

SPORTIVES D'INTERET SLOW
ID : 033-200070092-20220510-2022_05_136-DE

Sur proposition de Monsieur Jean-Louis ARCARAZ, conseiller communautaire délégué au sport.

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

La Communauté d'agglomération du Libournais soutient les associations et clubs sportifs évoluant dans l'élite de leur discipline ou organisant des événements sportifs de notoriété nationale et internationale se déroulant sur le territoire. Ils représentent en effet un vecteur d'image participant à la promotion et au rayonnement du territoire libournais.

Vu l'avis de la Commission « sport » du 24 janvier 2022,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 11 avril 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser la subvention présentée dans le tableau ci-dessous,
- signer la convention afférente, ainsi que tout avenant nécessaire.

STRUCTURE	COMPÉTITION	MONTANT
CLUB NAUTIQUE DE LIBOURNE SECTION AVIRON	Organisation des championnats du monde master aviron 2022 - Pôle nautique international des Dagueys	15 000 €

Imputation budgétaire :

chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire SPOR0 – fonction 40

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

17 mai 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

